



Forum: Hors Sujet !!

Topic: Libération de FormaCD

Subject: Re: Libération de FormaCD

Posté par: maixem

Contribution le : 16/2/2010 17:46:10

Tu dis qu'une SARL ne peut recevoir de dons, mais pourquoi vous ne pourriez pas changer de statut?

Apriori je serai intéresser par des contenus libre, mais vous voulez rendre libre juste les vieux contenus, ne sont-ils pas obsolètes? Je suppose que ce sont les contenus les plus récent qui sont les plus intéressant non?